



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°135 – Mardi 16 mai 2000.

REDUCTIONS LIBERALES

Dans ce numéro

- 1- Sauvons nos marchés.
- 2- Pénalisation de la pauvreté
- 3- Traite des femmes
- 4- Renforcer la citoyenneté
- 5- De l'éthique sur l'étiquette
- 6- Libérons les marins otages du Victor
- 7- ATTAC Tunisie
- 8- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

- 1- Sauvons nos marchés. La directive européenne entre en vigueur aujourd'hui. Sous prétexte « d'hygiène » c'est en fait un arrêt de mort des marchés de plein air, des ventes directes des producteurs etc. La grande distribution ainsi que les processus industriels sont à l'origine de la plupart des problèmes sanitaires concernant la nourriture, mais ce sont les habitudes séculaires qu'on châtie.
- 2- Pénalisation de la pauvreté. Un pauvre coûte moins cher en prison que dans un cycle de formation. Réduction cynique de la pauvreté à l'état de délinquance.
- 3- Traite des femmes. Deuxième article sur la question. Il s'agit d'un véritable enjeu dans les semaines à venir. Ne laissons pas jouer la loi du silence.
- 4- Renforcer la citoyenneté. Formidable article paru dans le Correo Informativo. Le citoyen comme pierre sur laquelle bâtir l'avenir. Réalisons le possible. Une leçon...
- 5- De l'éthique sur l'étiquette. Artisans du monde est à l'origine d'une campagne qui ferait entrer le civisme dans le cartable.
- 6- Libérons les marins otages du Victor. Petite leçon de mondialisation libérale. Prenez les plus faibles et faites les couler. Selon le credo libéral il n'y a pas de responsable. Il s'agit encore d'un navire. L'Erika n'est pas un accident, c'est un système. Plus de complaisance pour la complaisance.
- 7- ATTAC Tunisie. Manifestation demain à Paris. Celle de Bruxelles a eu lieu hier. Une manifestation de soutien se déroulant à Rabat au Maroc a été réprimée violemment.

Sauvons nos marchés

Commencée voici quelques semaines, cette action initiée à l'intérieur d'ATTAC par des groupes locaux a permis qu'une pétition soit lancée et des lettres envoyées pour faire pression sur les élus. Aujourd'hui, 16 mai, entre en application la directive européenne qui signe l'arrêt de mort des marchés de plein air en France. A cette occasion le groupe thématique actionconsommation.attac95@attac.org publie une lettre ouverte aux parlementaires.

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Le 16 mai 2000 entrera en application un arrêté, issu d'une directive européenne (directive

93/43/CEE du 14 juin 1993 et arrêté français ECOC9500071A du 9 mai 1995), imposant de nouvelles règles d'hygiène pour les « aliments remis directement au consommateur ». Ces règles remettent en cause les irremplaçables lieux de rencontre et de convivialité que sont les marchés, de villes et de villages.

UNE MENACE POUR LES PETITS PRODUCTEURS ET COMMERÇANTS

Ces nouvelles règles demandent notamment que les marchés de plein-air soient équipés en eau potable et en électricité, ce qui n'est le cas aujourd'hui que pour une faible minorité des marchés publics. Elles exigent également le



attac

respect de normes très strictes de température sur le lieu de vente.

Ainsi, la nouvelle législation implique la nécessité :

- pour les marchés communaux, d'aménager les structures d'accueil.
- pour certains commerçants, de modifier leur équipement (avec des investissements quelquefois très élevés et hors de portée d'une immense majorité des producteurs-vendeurs)

Si ces modifications ne sont pas réalisées, l'application des nouvelles règles pourrait signifier la disparition de producteurs et de marchés dans leur totalité.

NORMES D'HYGIENE OU NOURRITURE ASEPTISEE ?

Nous sommes conscients de la nécessité de définir des mesures d'hygiène. Cependant, les risques ne peuvent être évalués de la même façon pour un produit fermier commercialisé à proximité du lieu de production, sur un temps limité, et pour un produit de l'industrie agro-alimentaire entrant dans un circuit de distribution plus long, donc pour une plus grande durée. Les risques à la production sont différents en fonction des volumes traités, du nombre de personnes impliquées de la fabrication jusqu'à la distribution, etc.

Nous ne pouvons donc pas tolérer que les mêmes normes soient appliquées aux circuits courts et aux circuits longs. Cette législation n'est pas adaptée aux petits producteurs et commerçants.

Par ailleurs, nous constatons que les scandales de sécurité alimentaire récents (listeria, dioxine, farines animales et vache folle, hormones, antibiotiques) émanent principalement des productions industrielles, vendues notamment par la grande distribution (sans mentionner les effets sur l'environnement et la santé de ce type de productions : pollution des nappes phréatiques par les nitrates, contribution à l'effet de serre des transports induits par les "circuits longs", etc.).

La standardisation des procédés de fabrication des produits alimentaires et la concentration de la distribution n'apportent pas de garanties sanitaires supplémentaires aux consommateurs. Au contraire, la traçabilité est rendue extrêmement difficile par le seul gigantisme des structures de production et de commercialisation.

Il faut mentionner aussi les conséquences de normes de température trop strictes sur la qualité des produits. Par exemple, l'affinage des fromages se fait à des températures différentes selon les variétés et procédés, une température trop basse pouvant casser le processus.

ActionConsommation.attac95@attac.org

Pénalisation de la pauvreté

Forum débat sur les politiques pénales publiques. 26 mai 2000 Maison des syndicats Montpellier Salle PELOUTIER-ANTIGONE. 225 rue Léon Blum

Le discours sur la politique pénale est devenu un enjeu majeur du débat politique et électoral. Au nom du combat contre le sentiment d'insécurité tout un pan du droit des mineurs et de la procédure pénale est en train d'être bouleversé, les quartiers pauvres du pays sont placés sous surveillance spéciale et les procédures d'exception envers les habitants deviennent de la routine, avec comme objectif principal le maintien de l'ordre public ou sa réaffirmation théâtrale), le modèle de référence implicite ou explicite étant celui de la "tolérance zéro". Le nouveau discours sécuritaire et les dispositifs qu'il justifie envahissent et encombrant le champ judiciaire et policier, au point où les préoccupations de la justice sont devenues totalement absentes des audiences pénales: lutte contre le crime organisé, la délinquance financière, environnementale...

Au moment où les pratiques policières, judiciaires et pénales se différencient fortement selon le territoire et donc les populations qu'il accueille, le vers de La Fontaine " Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir..." semble plus que jamais d'actualité. Ces développements et les motifs qui leur sont donnés appellent une analyse à la fois technique et sociologique afin que soient éclairés ces choix politiques que l'on prétend inéluctables au nom de soit-disant théories criminologistes (telle la fameuse " vitre cassée") Il n'y a pas plus de fatalité en matière de sécurité qu'il y en a en économie. Le forum débat de Montpellier aura pour but de mettre en lumière les différentes logiques qui conduisent, en France et partout en Europe, au glissement d'un Etat social vers un Etat pénal, au fur et à mesure que s'y répand l'idéologie néolibérale.

Cette journée est organisée par les associations et syndicats d'un collectif constitué à l'occasion d'un colloque le 8 & 9 octobre 1999 intitulé "



attac

Mineurs en danger. Mineurs dangereux": Syndicat de la magistrature, Ligue des Droits de l'Homme, Syndicat National des Personnels de l'Education Surveillée-Protection Judiciaire de la Jeunesse-FSU, Syndicat National Unitaire des Assistantes Sociales de la Fonction Publique-FSU, Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert, SUD-CRC, Union Général des Syndicats de la Pénitentiaire-CGT, Syndicat National des Psychologues, Syndicat National de l'Enseignement Secondaire -FSU. Ainsi que par les Amis du Monde Diplomatique et la revue Cultures et Conflits. Avec la participation de Loïc Wacquant, University of California-Berkeley/ Centre de sociologie européenne du Collège de France. Avec la présence de la librairie Sauramps.

Bulletin d'inscription pour obtenir les actes du forum-débat. Je souhaite obtenir les actes de la journée et j'adresse un chèque de 50 frs à l'ordre du Syndicat de la magistrature BP 155 75523 PARIS CEDEX 11. Je souhaite obtenir informations et actualités sur l'Etat pénal, Mon adresse est :... mon E-mail est:...

Contact : Syndicat de la magistrature 0148054788 Syndicat.magistrature@wanadoo.fr

Le Syndicat de la magistrature est l'un des membres fondateurs d'ATTAC.

Traite des femmes

1. Rappel global concernant l'élaboration de la Convention contre la criminalité transnationale organisée.

Cette Convention qui devra être achevée en octobre 2000 et qui instituera le champ de coopération judiciaire entre les pays pour lutter contre la criminalité transnationale, se compose :

- d'une convention mère qui définit la criminalité transnationale organisée, le champ de coopération judiciaire et la question du blanchiment d'argent.
- de trois protocoles additionnels ou optionnels (la question n'a pas encore été tranchée) qui concernent le trafic et la manufacture illicite d'armes, le transport illégal de migrants, et le trafic des personnes en particulier des femmes et des enfants.

Au début du processus d'élaboration, en janvier 1999, l'ensemble des instruments des Droits Humains des Nations Unies, y compris la Convention du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui étaient

mentionnés dans l'article 2 de la Convention mère sous l'intitulé " champ d'application ". Au mois de mars 1999, suite à la pression de nombreux Etats souhaitant voir supprimer ces références, le Président du Comité Spécial proposait qu'elles soient indiquées en annexe en attendant une discussion ultérieure.

Au mois de juillet 1999, les USA proposaient que des réunions informelles se tiennent en même temps que les réunions plénières, dans un souci d'efficacité, afin de pouvoir achever la Convention et ses trois protocoles dans le temps exigé, soit 18 mois.

Les ambassadeurs du Pakistan et du Maroc en particulier, s'opposèrent à cette suggestion, considérant que cela pénaliserait certains gouvernements n'ayant qu'un délégué sur place qui ne pourrait assister aux plénières et aux informelles en même temps, et que cela serait contraire aux principes démocratiques du processus de négociation.

De même la Coalition contre le Trafic des Femmes, (CATW), ONG à statut consultatif auprès de l'ECOSOC s'inquiéta de la mise en place de réunions informelles, si celles-ci n'étaient pas autorisées aux ONG. Il fut répondu oralement en fin de session aux pays du sud et à la CATW que les réunions informelles ne porteraient que sur des points d'articulation des articles entre eux et non pas sur des questions de fond et qu'elles seraient ouvertes aux ONG.

En octobre 1999, nous apprenions qu'une réunion informelle se tiendrait, traitant du protocole sur le trafic des personnes lors de la 5ème session d'octobre, interdite aux ONG. Une nouvelle réunion informelle eu lieu lors de la session de janvier 2000 portant sur les définitions du trafic, toujours interdite aux ONG.

2. Le protocole sur le trafic des personnes en particulier des femmes et des enfants. Récapitulatif historique de l'élaboration de ce protocole.

Le but initial de ce protocole était de lutter contre le trafic aux fins d'exploitation sexuelle. Le premier projet a été rédigé par l'Argentine qui en a fait une brillante présentation lors de la première session de janvier 1999. Là, tous les instruments des Droits Humains relatifs à cette question étaient mentionnés : Convention de 1949, CEDAW, Convention des Droits de l'Enfant. Les définitions, très détaillées (sans doute trop) était en absolue conformité avec les principes des Conventions sus mentionnées. En particulier il était indiqué dans les définitions que



attac

" le but ou fins illicites " désignait (article 3 d iii), la prostitution ou tout autre forme d'exploitation sexuelle d'une femme ou d'un enfant même avec son consentement.

Au mois de mars 1999, les USA présentaient une nouvelle définition beaucoup plus courte qui impliquait qu'il pouvait y avoir consentement au trafic. Cette option dans l'article 2 désormais intitulée option 1, donnait une définition du trafic limitée " au recours à l'enlèvement, à la force, à la fraude, à la tromperie, à la menace ou toutes autres pressions ". Il était également fait une distinction entre les victimes, " personnes trafiquées ", ayant consenties au trafic, et celles qui n'ont pas été consentantes. Une partie de cette option devenue article 2 bis au cours des négociations, définissait " l'exploitation sexuelle " des adultes en tant qu'activité pour laquelle une personne " ne s'offre pas librement ". Dans la version française transformée en décembre 1999, elle était définie comme une activité " sans le consentement de la personne donné librement et en connaissance de cause ". On a vu également apparaître lors de cette session la volonté par certaines ONG " pro travail sexuel " (International Human Rights Law Group, Global Alliance Against Trafficking in Women, Fundacion Esperanza) et de certains pays comme la Thaïlande, d'introduire le principe de " servitude involontaire ". Cette expression n'a pas encore été retenue à ce jour.

Au mois de juillet 1999, de nombreux représentants d'ONG " pro travail sexuel ", (une vingtaine environ à chaque consultation portant sur le protocole trafic), certaines délégations gouvernementales, ainsi que les positions écrites soumises par le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l' Homme (Mary Robinson), le Bureau du Rapporteur Spécial sur les Violences Faites aux Femmes (Radhika Coomeraswamy), ont demandé à ce que les termes " victimes de trafic " soient remplacés par " personnes trafiquées ". L'argument donné était que le terme " victime " stigmatise les victimes de trafic, et a une connotation bien trop émotionnelle.

Au mois de décembre 1999, on a vu circuler d'autres propositions de définition dont une des Pays Bas qui ne s'intéressait désormais qu'aux modalités du trafic et non plus au but pour lesquelles les victimes étaient trafiquées.

Lors de la session de mars 2000, nous avons pu connaître par certaines délégations la teneur des consultations informelles portant sur les définitions au mois de janvier 2000. Trois groupes de travail uniquement en langue

anglaise, comprenant une dizaine de personnes, se sont penchés sur les définitions. Nous nous retrouvons donc désormais avec trois définitions. L'Argentine étant absente au mois de janvier, à cause du changement de gouvernement, et n'avait donc pas pu défendre sa définition, dans le cadre des réunions informelles. Ce sont les trois définitions proposées lors de ces réunions informelles qui serviront de base aux prochaines négociations de juin 2000.

Les trois nouvelles définitions se ressemblent toutes plus ou moins. Les principes de la Convention de 1949 intégrés naguère dans la définition d'Argentine " avec ou sans le consentement " a disparu. La Hongrie et les Philippines, présentes dans ces réunions informelles avaient pourtant présenté des définitions qui intégraient l'idée " d'avec ou sans le consentement. " Ces propositions n'apparaissent pas dans les documents officiels.

La nouvelle définition option 2 met en avant la servitude avant l'exploitation sexuelle. (le but de ce protocole à l'origine, même s'il incluait les autres formes d'esclavage avait pour but premier la lutte contre l'exploitation sexuelle). L'option 3 nous paraît à ce jour la meilleure si l'on y apporte quelques modifications.

La prochaine session du 5 au 9 juin 2000 portera sur les définitions du protocole trafic. Cette session est capitale. Elle se déroule au même moment que la finalisation du document sur le suivi de la plate forme d'action de Pékin à NY, et au même moment que la session du Groupe de Travail sur les Formes Contemporaines d'Esclavage à Genève, seule institution des Nations Unies à encore soutenir officiellement la Convention du 2 décembre 1949.

MAPP - Mouvement pour l'Abolition de la Prostitution et de la Pornographie et toutes formes de violences sexuelles et discriminations sexistes. Représentant Européen de la Coalition Contre le Trafic des Femmes (CATW) - Malka Marcovitch malkam@club-internet.fr CATW <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/catw/catw.htm>

Renforcer la citoyenneté

Comme je ne crois pas que le futur soit déjà écrit et qu'il soit par conséquent inamovible, la tâche qui consiste à deviner ou à prophétiser l'avenir m'est totalement étrangère. La seule chose que je sache avec certitude c'est que demain sera fait de la conjonction entre les libres choix des êtres humains et le hasard (c'est



attac

à dire les événements imprévisibles) exactement comme hier.

L'acharnement mélancolique à montrer quelles sont les lignes les plus probables que suivra le développement de nos sociétés ne me paraît pas non plus très stimulant parce que tels augures soi-disant scientifiques n'ont en général d'autre base que le pessimisme instinctif - "le pire n'est jamais sûr" - ou la foi en certaines illusions techno-démocratiques actuelles. En revanche, il serait bon que nous parlions du possible, si difficile ou improbable que nous paraisse aujourd'hui sa réalisation. Parce que réaliser le possible dépend dans une grande mesure que nous le désirions efficacement et pour désirer quelque chose en mettant en pratique les moyens de l'obtenir, il est indispensable d'arriver d'abord à l'imaginer. Je ne parle pas d'une imagination "utopique" face à laquelle j'ai de sérieuses réserves, historiquement fondées, mais d'une imagination au service de nos idéaux.

L'idéal social qui aujourd'hui me paraît peut-être le plus important est celui de la citoyenneté. J'entends par citoyen le membre conscient et actif d'une société démocratique : celui qui connaît ses droits individuels et ses devoirs publics, et qui par conséquent ne renonce pas à intervenir dans la gestion politique de la communauté qui le concerne et ne délègue pas automatiquement toutes les obligations que celle-ci impose aux mains des "spécialistes de la direction". Bien entendu la formation des citoyens responsables repose sur une importante base éducative, c'est à dire une formation intellectuelle aux valeurs communes et aux pratiques de la pensée critique rationnelle (qui incluent aussi bien la capacité de persuader argumentativement que celle d'être persuadé par des arguments, en excluant par conséquent le fanatisme de principes absolus a priori) comme j'ai essayé de l'expliquer dans un de mes livres. Mais tout en étant très importante, l'éducation seule n'est pas suffisante pour jeter les bases d'une authentique citoyenneté démocratique.

Une certaine base économique qui garantisse l'autonomie effective de chacun des membres de la communauté est également nécessaire. La misère totale, la dépossession complète des moyens de subsistance, comme la précarité abusive des moyens pour l'obtenir, excluent ceux qu'elle affecte de toute participation citoyenne qui ne soit pas pure tromperie ou imitation servile. Le fait de se préoccuper d'un moyen ou d'un autre pour soulager la condition des défavorisés afin de permettre leur

participation civique est le signe distinctif de toutes les démocraties à commencer bien sûr par l'athénienne. Si je ne me trompe pas c'est Tom Paine, le courageux auteur des Droits de l'Homme, qui déjà en 1792 a théorisé, pour la première fois dans les temps modernes, sur l'urgence de garantir une série d'aides à des groupes ou des situations sociales en difficulté économique, un tel soutien social étant compris non comme un simple subsidie aux indigents mais comme un authentique droit des citoyens.

Dans la société technologiquement hyper développée dans laquelle nous vivons aujourd'hui, où les instruments automatiques ont remplacé avantageusement tant de postes de travail, nous sommes prisonniers d'un cercle infernal : le libéralisme plaide pour une dérégulation de plus en plus grande de la législation du travail, augmentant ainsi le niveau de pauvreté réelle existante et excluant une quantité croissante d'individus de la protection sociale, tandis que la social démocratie ne réussit qu'à promouvoir des lois qui freinent l'initiative privée, le choix d'emplois à temps partiel et les activités non rémunérées mais socialement utiles. Il serait temps de penser à un revenu de base pour tous les citoyens, compris non comme une allocation pour les nécessiteux mais comme un droit démocratique général. Un tel revenu devrait garantir la subsistance minimale des personnes, et ainsi le travail deviendrait un choix libre ou temporaire, on favoriserait la pratique d'actions humanitaires ou créatives qu'actuellement le marché ne récompense pas et on faciliterait la négociation équitable des conditions de travail entre patrons et employés.

D'où sortiraient les fonds pour financer un tel revenu de base ? Il faudrait sans doute réformer les allocations sociales actuelles, grever le travail rémunéré d'un impôt et à plus forte raison les spéculations financières, mais surtout il faudrait prendre clairement conscience que quoi que le développement économique doive sans aucun doute à l'initiative personnelle de quelques-uns, toute richesse est fondamentalement sociale et ne peut se désintéresser de ses obligations communautaires, c'est à dire démocratiques.

Fernando Savater.

Publication dans le Correo Informativo n° 35.

informativo@attac.org

Traduction coordintrad@attac.org

De l'éthique sur l'étiquette



attac

Le groupe local ATTAC PARIS 9e et 10e s'associe à la campagne "Pour l'école, consommez éthique", menée par le Collectif "De l'éthique sur l'étiquette" coordonné par Artisans du Monde.

Pour l'école, consommez éthique !

En l'an 2000, la campagne du collectif " de l'éthique sur l'étiquette " fait entrer la consommation citoyenne à l'école. En effet, les familles et les municipalités consacrent des budgets importants pour la scolarisation des enfants et l'équipement des écoles (vêtements, chaussures, cartables, livres, ordinateurs, mobilier...).

Les achats scolaires sont-ils socialement propres ? Ces produits viennent du monde entier. Or leurs conditions de fabrication sont souvent obscures. Personne ne peut aujourd'hui garantir que les droits sociaux fondamentaux, définis par l'Organisation Internationale du Travail, sont respectés. Pourtant, de plus en plus de témoignages montrent que certains de nos achats sont contaminés par une sorte de " dioxine sociale " : violences physiques à l'encontre d'ouvrières du textile, répression antisyndicale dans des usines de jouets, travailleurs forcés produisant de l'outillage, enfants fabricant des ballons de football... Les achats destinés à l'école ne sont pas épargnés. Les consommateurs, qu'il s'agisse des mairies, des écoles ou des familles, doivent donc demander à leurs fournisseurs de s'assurer des bonnes conditions de fabrication des produits qu'ils vendent. Les entreprises, qui ont pris des mesures très strictes pour commercialiser des poulets sans dioxine et des bovins " sains d'esprit ", ne peuvent pas faire moins lorsqu'il s'agit de droits de l'homme !

Pour un label garantissant la qualité sociale de nos achats ! C'est pourquoi, la campagne du collectif a pour but de sensibiliser et de mobiliser tous ceux qui participent à ces achats afin qu'ils demandent à leurs fournisseurs de mettre " de l'éthique sur l'étiquette ". Concrètement, nous proposons aux municipalités et aux entreprises de participer à la création d'un label social attribué à la suite de contrôles indépendants, garantissant le respect des droits de l'homme au travail. Depuis 1995, la forte mobilisation des consommateurs lors de nos précédentes campagnes, a permis d'obtenir des résultats significatifs auprès de grandes entreprises. Citons par exemple, les initiatives d'Auchan, Promodès et Carrefour qui ont demandé à des sociétés indépendantes de réaliser des audits sociaux expérimentaux chez plusieurs de leurs fournisseurs. La nouvelle campagne du collectif "

De l'éthique sur l'étiquette " cherche à consolider et à amplifier ce mouvement : proposer aux consommateurs " institutionnels " de rejoindre les consommateurs individuels afin qu'ils demandent et participent à la création d'un label social ; encourager les distributeurs qui se sont engagés dans cette voie, inciter de nouvelles entreprises à les rejoindre.

Appliquer la loi " Le Texier " La sensibilisation des consommateurs publics est un champ d'action très vaste puisque sont concernés à la fois l'Etat, les collectivités locales, les services publics : hôpitaux, armée, poste,... Il fallait trouver un angle d'attaque : la loi " Le Texier " nous en a fourni un. Cette loi vise " à inciter au respect des droits de l'enfant dans le monde, notamment lors de l'achat des fournitures scolaires ". Elle a été adoptée définitivement le 27 mai 1999. Elle demande aux collectivités publiques, aux établissements scolaires et aux familles de veiller à ne pas acheter de produits fabriqués par des enfants. Elle ajoute que l'éducation civique doit comporter une formation à la connaissance et au respect des droits de l'enfant. Ce texte, même s'il n'est pas contraignant, marque une étape importante : c'est la première fois qu'une loi invite des organismes publics (mairies et écoles) à se comporter en consommateurs citoyens. Ce sera un support précieux pour notre prochaine campagne. Notre action cherchera à défendre non seulement les droits de l'enfant, mais aussi les droits sociaux fondamentaux des adultes, sur la base du code de conduite du collectif (respect des conventions de l'OIT sur le travail forcé, le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit à des conditions de travail et à une rémunération décente...). Il est en effet difficile de protéger les droits des enfants sans garantir ceux des parents. La pauvreté, par exemple, est souvent à l'origine du travail des enfants. Si un revenu décent permettant de faire vivre une famille n'est pas garanti aux parents, la lutte contre le travail des enfants sera vouée à l'échec. La loi " Le Texier " ne donne pas de moyen permettant aux mairies, aux écoles et aux familles qui le souhaitent de veiller à la bonne qualité sociale de leurs achats. Pour surmonter cet obstacle, nous proposons aux mairies de travailler avec nous à la création d'un label social.

Le samedi 20 mai, autour de la diffusion "grand public" d'un carnet de note (tableau comparatif mettant en évidence les avancées des différentes enseignes dans la construction du label social), auront lieu de nombreuses animations, un peu partout en France. A PARIS, la fête est prévue à la "Guinguette pirate", près du Batofar, face à la bibliothèque Mitterrand,



attac

dans le 13^e arrondissement, de 11 heures à 19 heures. Nous y serons ! paris910@attac.org

Plus d'informations : Collectif de l'Ethique sur l'Etiquette c/o Fédération Artisans du Monde - 3, rue Bouvier. 75011 Paris Tél. 01.43.72.37.37. Fax 01.43.72.36.37. Site web: www.crc-conso.com/etic

Artisans du Monde est l'un des membres fondateurs d'ATTAC.

Libérons les marins otages du Victor

Arrivons à vaincre la complaisance !

Un cargo : le VICTOR, qui est bloqué à Brest depuis le 4 avril 2000, est en train de faire la preuve que la complaisance ne touche pas que les pavillons.

C'est toute la filière de la navigation internationale qui est aujourd'hui à la dérive.

Officiellement, l'armateur de ce navire " abandonné " est américain, et sa compagnie qui s'appelle SEACASTLE CONTINENTAL, est basée à Wilmington, USA. Mais il bat pavillon letton.

Voilà maintenant 3 semaines que cet armateur ne s'est plus manifesté, et n'a plus donné le moindre centime à l'équipage pour qu'il puisse se nourrir.

Cet armateur a fait courir le bruit qu'un acheteur était intéressé par son tas de ferraille. Une information fautive. Car un autre de ses navires, le JULIA, dont nous avons fait la triste connaissance à ROCHEFORT le mois dernier, est aujourd'hui bloqué aux Pays-Bas.

La banque de cet armateur a une hypothèque sur les deux navires et l'a fait saisir pour une dette de \$300,000.

En abandonnant ses deux navires avec leur équipage, l'armateur peut ainsi faire sauter ses créances.

Le propriétaire de la cargaison du VICTOR, qui est chargé de plus de 3,000 tonnes de blé, est espagnol : il s'agit de la société OCTAVIANO PALOMO, basée à Segovia.

Il refuse aujourd'hui toute responsabilité concernant le paiement des arriérés de salaires - soit 4 mois et demi (\$55,000, calculé au 15 mai) - des 15 hommes d'équipage qui ont transporté sa marchandise.

Une question s'impose : de quel droit l'affréteur refuse-t-il cette responsabilité ? La réponse est aujourd'hui imparable. Elle se base sur une loi qui n'accorde aucun privilège sur la cargaison à l'équipage quelque soit sa situation.

L'équipage se trouve donc piégé par les mêmes droits ignobles et désuets qui ont autorisé TOTALFINA à refuser la responsabilité légale de la marée noire causée par l'ERIKA.

Il est temps de changer ces lois iniques afin que les salaires des marins soient enfin garantis! Aucune bataille contre les navires-poubelle ne sera efficace si l'on ne règle pas dans le même temps, la question des équipages qui les arment.

Il est temps que cette exploitation silencieuse aux conséquences multiples cesse.

Refusons cette indifférence qui va contraindre l'équipage du VICTOR à la clochardisation sur son navire. Un navire qui risque de rester bloqué à BREST pendant de longs mois, comme d'autres cas passés peuvent nous le faire redouter.

Exigeons que ces marins puissent percevoir les salaires qui leurs sont dus pour leur difficile travail. Obtenons qu'ils soient rapatriés le plus rapidement possible.

L'Etat a le pouvoir et le devoir d'assurer des lois et règlements sur l'ensemble de son territoire, fussent ils concernant des étrangers.

En cette année au cours de laquelle la manifestation BREST 2000 aura lieu : le capitaine et tout l'équipage du " Victor " invitent le public à visiter leur triste navire-poubelle le samedi 20 mai, de 10h à 18h.

Au cours de cette journée aura lieu une vente publique et symbolique de la cargaison. Le revenu de la vente ira à l'équipage, qui n'a plus d'argent. Chaque visiteur pourra durant cette journée acquérir en signe de solidarité un sac-souvenir de blé pour la somme de 10F.

Journalistes régionaux et nationaux, nous vous invitons à une conférence à bord du VICTOR le mardi 16 mai à 14h30. A cette occasion, en votre présence et en présence de nombreux autres invités du monde maritime, sera procédé à l'ouverture d'une cale afin d'y prélever une partie de la cargaison.

BREST, le 15 mai 2000



attac

Signataires : AFCAN, ATTAC, CLCV, CGT, CFDT-ITF, CGT, Les Verts, Mission de la Mer, .

Contacts presse : Philippe CROZON, CFDT, 02.98.33.29.29 Jean-Paul HELLEQUIN, CGT, 02.98.85.13.87 James SMITH, CFDT-ITF, 06.07.23.84.95

ATTAC Tunisie

La manifestation devant l'ambassade de Tunisie a eu lieu à Bruxelles hier ; elle a lieu aujourd'hui à Paris. Venez nombreux !

Le Collectif National de Soutien au RAID appelle à un rassemblement devant l'ambassade de Tunisie à Paris (Métro Saint François Xavier) mardi 16 mai à 18 heures pour exiger :

- la libération sans conditions de Jalel Zoughlami;
- l'arrêt des poursuites contre Fathi Chamkhi, Mohamed Chourabi et Iheb Heni;
- la reconnaissance légale de l'association RAID;
- la libération des prisonniers d'opinion incarcérés et le respect des libertés démocratiques en Tunisie.

(Pour ceux qui arriveraient en retard, le rassemblement se tiendra ensuite à l'angle des rues de Babylone et Monsieur ; la préfecture de police ne nous a pas autorisé à nous rapprocher plus près de l'ambassade !)

Les organisations membres du Collectif : Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC), Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESup), Droits Devant, Union Syndicale du Groupe des 10, Sud Etudiant, Comité de Soutien aux Luttes Civiles et Politiques en Tunisie, Jeunesses Communistes Révolutionnaires-RED (JCR-RED), Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT),

Groupe de Travail sur la Tunisie (GTT), Parti Communiste Français (PCF), Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR)

Une manifestation de soutien au Maroc

Une cinquantaine de militants du "Collectif de soutien aux victimes de la répression en Tunisie" ont été violemment dispersés jeudi soir à Rabat devant l'ambassade tunisienne, a constaté un journaliste de l'AFP.

Les policiers ont d'abord détruit les pancartes et banderoles dénonçant "la répression" en Tunisie puis ont dispersé les manifestants en les poursuivant à coups de matraques sur plus de 500 mètres alors qu'ils se dirigeaient vers le centre ville, a constaté l'AFP.

Les militants du Collectif se sont ensuite rendus au siège de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) pour protester "contre les brutalités des forces de l'ordre".

Les policiers ont indiqué à l'AFP qu'ils avaient eu pour instruction d'agir ainsi parce que la manifestation n'avait pas été autorisée et qu'il s'agissait d'un "attroupement illégal sur la voie publique".

Les militants de ce Collectif avaient déjà deux fois pacifiquement manifesté en moins de deux semaines devant l'ambassade de Tunisie et vainement essayé de remettre une lettre à l'ambassadeur de ce pays.

Plus d'informations : raid.rhone@attac.org

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Mardi : BURES SUR YVETTE – ST NAZAIRE – PARIS 11 – ROCHEFORT – BARBEZIEUX – BAGNEUX – CAEN
- Mercredi : NARBONNE – PARIS 11 – PAU – AIX EN PROVENCE – UNIVERSITE DE VERSAILLES
- Jeudi : MARSEILLE – CONFLANS STE HONORINE – ROUEN – PARIS 13 – RUEIL – BORDEAUX – VARILHES
- Vendredi : ARRAS – NOYON – GARDANNE – LE HAVRE - ORLEANS